Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20221021-D2022-33-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL: 02.32.52.12.94

TELECOPIE: 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE: 17/10/2022 <u>DATE D'AFFICHAGE</u> LE: 28/10/2022 Séance du Vendredi 21 Octobre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE: 15 PRESENTS: 13 VOTES: 14

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le vendredi vingt et un octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 17 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S): 2 POUVOIR: 1

<u>PRESENTS</u>: Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Lydia KONYA. Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES: Tom KUBLER, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

<u>Délibération</u>: Achat de parcelle route de la Chapelle – régularisation cession AB331

Mme le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à entreprendre les démarches afin de régulariser l'acquisition d'une parcelle AB331 d'une superficie de 166m² créée lors d'une division. Cette bande de terrain est située le long de la route de la Chapelle devant les habitations du 3 au 7bis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à entreprendre les démarches,
- à signer les documents afférents à l'acquisition de la parcelle AB331 afin de régulariser la situation de cette bande de terrain devant les habitations.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 21 octobre 2022
Le Maire, Héléna MARTINEZ.

